
Accolade du Président au citoyen Gobel venu abjurer ses fonctions d'évêque de Paris, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793)

Moïse Bayle, Jean-Baptiste Gobel

Citer ce document / Cite this document :

Bayle Moïse, Gobel Jean-Baptiste. Accolade du Président au citoyen Gobel venu abjurer ses fonctions d'évêque de Paris, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 551;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41789_t1_0551_0000_2;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

essentiel qu'elle fût consacrée dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen que le peuple français vient de proclamer; ses représentants l'ont fait. C'est un hommage rendu à la raison pour ses efforts constants.

« La Constitution vous a donc garanti ce libre exercice des cultes, et sous cette garantie solennelle, éclairés par la raison et bravant des préjugés anciens, vous venez de vous élever à cette hauteur de la Révolution où la philosophie vous attendait. Citoyens, vous avez fait un grand pas vers le bonheur commun.

« Il était sans doute réservé aux habitants de Paris de donner encore ce grand exemple à la République entière; là, commencera le triomphe de la raison.

« Vous venez aussi déposer sur l'autel de la patrie ces boîtes gothiques que la crédulité de nos ancêtres avait consacrées à la superstition : vous abjurez des abus trop longtemps propagés au sein du meilleur des peuples. La récompense de ce sacrifice se retrouvera dans le bonheur pur dont vous allez jouir, sous la plus belle Constitution du monde, au sein d'un Etat libre et dégagé de préjugés.

« Ne nous le dissimulons pas, citoyens, ces hochets insultaient à l'Etre suprême au nom duquel on les entretenait; ils ne pouvaient servir à son culte puisqu'il n'exige que la pratique des vertus sociales et morales; telle est sa religion, il ne veut de culte que celui de la raison, il n'en prescrit pas d'autre, et ce sera désormais la religion nationale. »

« La Convention accepte vos offrandes, elle applaudit aux sentiments que vous venez d'exprimer, et vous invite à assister à sa séance. »

Les citoyens qui sont à la barre sont accueillis avec transport par les représentants du peuple au milieu des cris de : « Vive la République! » Gobet dépose sur l'autel de la patrie sa croix et son anneau; Denoux, son premier vicaire, dépose 3 médailles aux effigies des ci-devant rois.

Plusieurs membres demandent que le Président donne l'accolade à l'évêque de Paris.

Le Président observe que d'après l'abjuration qui vient d'être faite, l'évêque de Paris est un être de raison : « Mais je vais, dit-il, embrasser Gobet. » (On applaudit.)

Le ci-devant évêque, le bonnet de la liberté sur la tête, accompagné de Chaumette, recoit, au milieu des acclamations du peuple, l'accolade du Président.

Plusieurs prêtres, membres de la Convention, se précipitent à la tribune.

Coupé (de l'Oise), ci-devant curé de Sermaize, près de Noyon, dit :

« Je n'ai point apporté dans l'Assemblée des représentants du peuple d'autre caractère ni d'autre esprit que celui d'homme libre et de citoyen. Cependant, à la vue du renoncement so-

lennel que l'évêque de Paris et ses vicaires épiscopaux viennent de faire ici, je dois me rappeler que j'ai aussi été curé à la campagne.

« Je me suis comporté avec probité dans une portion congrue, et dans un temps où d'ailleurs toutes les lois en faisaient un état louable et bien-faisant.

« Je dois déclarer à la Convention nationale que depuis quelque temps j'en ai quitté le titre et les fonctions, et que je ne suis plus qu'un simple citoyen.

« Il me reste ici une chose à faire : c'est de lui déclarer encore que je renonce à la pension que la nation nous laissait espérer.

Quoique âgé et sans fortune, je ne veux pas être à charge à mes concitoyens : j'ai toujours vécu de mon travail; je veux continuer à plus forte raison sous la République, et donner encore cet exemple à nos successeurs lorsque je sortirai du Sénat national.

« Signé : J.-M. COUPÉ (de l'Oise), ci-devant curé de Sermaize, près de Noyon.

Ce discours a été vivement applaudi.

Lindet, ci-devant évêque du département de l'Eure, a dit :

« Je n'ai point à rongir aux yeux de la nation du charlatanisme ou du fanatisme religieux, je n'ai employé les moyens de la religion que pour contribuer au bonheur de mes concitoyens. La morale que j'ai prêchée sera celle de tous les temps. Je n'ai accepté l'évêché de l'Eure dans des moments difficiles que parce que je pouvais servir la Révolution. Dès 1789, j'avais professé l'incompatibilité des fonctions du culte avec les fonctions civiles. Fidèle à mes principes, j'ai donné ma démission de cet évêché dans l'assemblée électorale qui m'a nommé à la Convention nationale. On ne l'accepta pas alors. Tous les habitants de l'Eure sont témoins de ce que j'ai fait pour combattre le fanatisme, le fédéralisme, le royalisme. La seule ville d'Evreux a été ébranlée par les déclamations de quelques scélérats échappés du sein de cette Assemblée. J'ai été en butte à la fureur de leurs complices, mais j'ai contribué à garantir le reste du département de la séduction. J'ai la satisfaction de pouvoir annoncer à la Convention nationale que les ministres employés au culte dans la ville d'Evreux et dans tout le département, ont été fidèles à maintenir les principes de la République, qu'ils ont propagé les lumières de la raison, et qu'ils ont mérité la proscription des fédéralistes. La religion de la loi sera celle de tout le département de l'Eure. Depuis longtemps, j'y ai dit avec succès que la cause de Dieu ne devait pas être une occasion de guerre entre les hommes, que chaque citoyen devait se regarder comme le prêtre de sa famille en la formant à toutes les vertus sociales. Toute la République sait que j'ai été le premier des évêques qui ai osé, par un grand exemple, détruire les préjugés superstitieux.

« Lorsque l'abdication des prêtres avait quelque danger, les prêtres devaient s'empresser de se faire citoyens. La volonté du peuple annonce que